LIGUE INDIV D'ÉTÉ 15h00

MARDI

23 juin 2026 - 15 septembre 2026

INDIVIDUEL HDP 70%

Aux Ateliers
3 chemin des trois croix
25480 Miserey-Salines

Article 1 : Lieu et date

La ligue se déroule du 23 juin 2026 au 15 septembre 2026 Aux Ateliers à Miserey-Salines.
L'heure de rendez-vous est fixée à 14h30 pour un début des boules d'essai à **15h00**.

Adresse du Centre :
Aux Ateliers
3 chemin des trois croix
25480 Miserey-Salines

Article 2 : Format de la ligue

Ligue ouverte à toutes les joueuses et tous les joueurs, licencié(e)s ou non, sur la base de 24 joueurs. La compétition se joue en individuel avec handicap sur 5 parties par journée. Les inscriptions restent ouvertes en cours de saison. Les parties des joueurs licenciés seront envoyées à la FFBSQ pour homologation.

Article 3 : Calcul du Handicap (70%)

Pour les joueurs licenciés, le handicap est celui du dernier listing FFBSQ paru.
Pour les non-licenciés, les handicaps seront remis à jour après chaque journée, sur le base de calcul du listing fédéral à 70%. Pour la première journée, le handicap sera calculé et appliqué à la fin de la journée.

Article 4 : Phase régulière

Il y aura 11 journées. Le nombre d'inscriptions n'est pas limité. On conservera pour le classement les 6 meilleures journées de chaque joueur.

Les 6 meilleurs joueurs classés accèdent à la finale A. Les 6 joueurs suivants accèdent à la finale B.

Article 5 : Phase finale

Les finales A et B se jouent selon le format "round-robin" avec une bonification de 30 points par match gagné (15 points pour l'égalité). Le résultat de la finale A détermine le classement final de la 1ère à la 6ème position et le résultat de la finale B détermine le classement final de la 7ème à la 12ème position.
La journée de phase finale sera offerte aux finalistes.

Article 6 : Enregistrement des équipes

L'enregistrement des joueurs est ouvert dès 14h00 et jusqu'à 14h45. Les positions de jeu seront décidées par tirage au sort.

Article 7 : Tenue

Tenue libre dans la limite de la décence.

Article 8 : Resurfaçage

Le resurfaçage des boules est autorisé entre chaque partie dans un espace réservé. Les boules devront être nettoyées après chaque surfaçage.

Article 9 : Litiges

Tous litiges et cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par les organisateurs de la ligue (Christophe Boillot ou Valentin Saulnier).

Article 10 : Engagements

L’engagement est fixé à 12€ par journée et par joueur, non payable en QCASH